Période de souplesse intérim

Par Alex155
bonjour,
mon contrat d'intérim comprend une période de souplesse, à quelques jours de la fin de contrat, mon agence m'appelle pour m'arrêter le jour même, c'est possible ?
Par stepat
Bonjour,
Si le contrat le prévoit c'est posssible. Mais elle ne peut correspondre à plus de 20 % de la durée prévue de l'intérim.